

Règlement du grand jeu concours de la semaine commerciale « Destination Shopping » - du 17 juin au 24 juin 2017

Présentation :

L'association des Vitrines de Nancy organise une semaine commerciale intitulée « Destination Shopping » du **samedi 17 juin au samedi 24 juin 2017 à Nancy.**

A l'occasion de cet événement, un grand jeu concours avec obligation d'achat est organisé pour gagner de nombreux lots.

Lots :

Les Vitrines de Nancy s'engagent à offrir :

- 2000 euros de chèques cadeaux Vitrines de Nancy : 10x100€, 10x50€, 25x20€
- 450 euros de cartes cadeaux Centre Commercial Saint Sébastien : 15x30€
- un voyage pour 2 personnes à San Francisco offert par LTUR Nancy, d'une valeur de 2000 euros (vol+hôtel) valable pour une réservation avant le 31/12/2017, séjour de 3 à 7 jours selon les disponibilités du moment, départ possible en 2018

Règlement :

Jeu concours avec obligation d'achat : pour participer le candidat doit remplir entièrement son bulletin de jeu (nom, prénom, tel, email) et le faire tamponner chez le commerçant participant après achat chez celui-ci.

-Concernant le voyage à San Francisco, le bulletin de participation est à remettre à l'Office du Commerce Place Maginot, à l'accueil du Saint Sébastien et à l'épicerie du goût place Vaudémont du 17 au 24 juin 2017. Possibilité de remettre le bulletin également à la caravane Air Stream Cargo implantée Place Charles III le vendredi 23 et samedi 24 juin 2017.

Tirage au sort le **vendredi 30 juin 2017**, les gagnants seront avertis par email ou par téléphone.

-Concernant les chèques cadeaux Vitrines de Nancy et les cartes cadeaux Saint Sébastien, le tirage au sort aura lieu le jeudi 22 juin 2017. Les gagnants seront contactés par email ou par téléphone.

Les bons d'achat devront être retirés le vendredi 23 et/ou le samedi 24 juin 2017 à l'Office du Commerce Place Maginot car ils ne pourront être dépensés dans les magasins que ces jours-là.

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. Toute difficulté qui naîtrait de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs.

Le personnel des sociétés organisatrices ainsi que leur famille ne peuvent participer au jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre le jeu à tout moment ou de modifier la totalité ou une partie du règlement sans présenter de justificatif. Le fait de participer à ce jeu oblige le candidat à en accepter le règlement.

Les gagnants autorisent les Vitrines de Nancy à diffuser leur nom à des fins publicitaires et pour envoi d'emails.

Le présent règlement ainsi que les modalités de participation sont déposés auprès de la SELARL OTTOGALLI NEVALCOUX GEORGES-WERNERT, huissier de justice, 10 rue Victor Poirel à Nancy. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société organisatrice du jeu.